

La Poste à Charbonnières

C'est par l'attaque d'une diligence que débute l'histoire de la Poste de Charbonnières.

Ce jour-là, 24 pluviôse de l'An X (janvier 1801) la malle-poste aux lettres allant de Lyon à Paris est attaquée, sur la commune de Dardilly, par plusieurs brigands. Selon l'enquête menée par les autorités de Charbonnières, les voyageurs, dont trois voituriers de La Tour de Salvagny qui regagnaient leurs domiciles, sont menacés de mort s'ils bougeaient pendant la fouille de la voiture.

Deux soldats de la Tour, venus au-devant de la diligence se rendent compte de l'attaque mais essuient le feu des pistolets des assaillants avant de pouvoir riposter. Comble de malchance, l'un des deux fusils fait "faux feu". Les soldats alertent alors leurs collègues de Dardilly. Le piquet de garde arrive et tire sur les bandits qui se dispersent dans les bois de la Thuillière, mais la nuit arrivant empêche toute poursuite.

La malle-poste reprend alors sa route, son conducteur n'ayant fait aucune déclaration aux autorités de Charbonnières, l'affaire est classée pour la commune.

Au cours de l'été 1853, plusieurs habitants de la commune et de nombreux négociants qui y séjournent pendant la saison des Eaux se plaignent de ne pouvoir disposer d'une correspondance prompte et facile. Pour leur donner satisfaction le maire envisage la création d'un bureau de Postes à Charbonnières et en demande l'autorisation au préfet.

En 1866, il n'y a pas encore de bureau de Poste à Charbonnières. La commune est quand même desservie par des facteurs, et le maire informe son conseil de nombreuses plaintes relatives au retard apporté dans la distribution du courrier dans le village. Il trouve ces doléances d'autant plus fondées que Charbonnières, située aux portes de Lyon et peuplée de nombreux étrangers, est plus mal desservie que les communes voisines.

Le retard constaté n'est pas imputable à la négligence des facteurs qui font ce qu'ils peuvent, mais bien à l'administration des Postes qui n'en attribue qu'un seul, l'obligeant à un travail au-dessus de ses forces. Que l'on en juge : partant de Lyon où il va chercher le courrier vers neuf heures, il commence par distribuer Ecully, commune très étendue et peuplée de bourgeois abonnés à des journaux, et quelle que diligence qu'il fasse, il ne peut guère commencer la distribution à Charbonnières que vers les quatre heures de l'après-midi pour la terminer vers sept ou huit heures du soir.

De plus, le facteur change fréquemment, et souvent dans la belle saison, époque où le service est le plus chargé, le nouveau met plusieurs jours à connaître la localité et il arrive qu'il soit obligé de remettre au lendemain la distribution d'une partie du courrier.

L'année précédente, l'un d'eux a essayé de desservir une partie d'Ecully puis de venir à Charbonnières et de terminer Ecully en s'en allant. Mais cette façon de procéder a entraîné de nombreuses plaintes des habitants d'Ecully à qui l'administration a donné raison et ordonné au facteur de desservir Ecully en totalité avant de passer à Charbonnières.



En vue de remédier à cet état de choses fort préjudiciable aux intérêts de la commune le conseil municipal prie M. le Sénateur, dans sa sollicitude pour tout ce qui intéresse ses administrés pour que, pendant la saison des Eaux au moins, un facteur spécial desserve Charbonnières au départ de Lyon pour la distribution des dépêches.

En mai 1872, le bureau de Poste revient sur le tapis, il semble que cette fois l'affaire est prise au sérieux, car c'est le directeur des Postes qui demande à la municipalité un délibération sur l'établissement d'un bureau de Postes à Charbonnières.

Consulté, le conseil municipal déclare que la commune n'étant qu'à neuf kilomètres de Lyon, elle peut sans inconvénient être desservie par le bureau de Poste de Vaise ; d'autre part, aucune réclamation n'en ayant résulté jusqu'à présent, il est unanimement d'avis qu'il n'y a pas lieu d'en établir un à Charbonnières (Curieuse prise de position des édiles, les mêmes qui en 1866 se plaignaient du mauvais fonctionnement de la distribution du courrier dans la commune).

Par contre, en septembre 1875, on pense améliorer sensiblement le service de la correspondance en plaçant une boîte aux lettres mobile à la gare. Cette boîte coûtera 26 francs à la commune.

Mais pour la quatrième fois en 23 ans le bureau de Poste revient à l'ordre du jour en 1876. On en rappelle les étapes : en décembre 1853, à la suite de réclamations formulées par les habitants et par les curistes qui demandent une amélioration de la correspondance, le maire envisage l'ouverture d'un bureau de Postes à Charbonnières et en demande l'autorisation au préfet.

13 ans plus tard, rien n'est encore fait, et en mai 1866 les plaintes relatives aux retards dans la distribution du courrier sont de plus en plus nombreuses. A la suite d'un long débat les conseillers se contentent d'émettre le vœu qu'un facteur saisonnier soit affecté à Charbonnières pendant la saison des Eaux.

En 1872 l'administration des Postes propose à la municipalité d'ouvrir un bureau dans la commune ; les conseillers rejettent l'offre (On s'explique mal ce refus, alors que chaque année la station accueille des milliers de curistes et de visiteurs ; toutes ces décisions ont été prises durant les mandats successifs d'un même maire et d'un même conseil qui reconnaissent bien les difficultés si souvent signalées, mais ne donnent aucune justification du status quo maintenu).

Ce ne sera qu'en 1876, après une nouvelle proposition de l'administration que les mêmes, maire et conseillers, finiront par admettre la nécessité d'un bureau de Postes à Charbonnières. Au cours de la réunion du 6 août, le maire informera son conseil qu'un grand nombre de ses administrés lui ont exprimé le désir qu'un bureau de Postes soit établi au hameau des Eaux pour "faciliter la promptitude de la correspondance".

Conscients à présent qu'il importe de faciliter la communication autant que possible, surtout durant la saison des Eaux où de nombreux étrangers ont besoin de se tenir au courant de leurs affaires pendant la cure, les conseillers émettent le vœu qu'un bureau de Postes soit



établi à Charbonnières et prie le préfet et la direction des Postes de prendre cette demande en considération.

De plus, revenant entièrement sur leurs décisions antérieures, les conseillers demandent à présent, en plus du bureau de Poste, un bureau du télégraphe, nouveau mode de transmission rapide mis à la disposition du public depuis 25 ans.

Cette fois le bureau de poste est en bonne voie, cependant l'administration ne consentirait à en établir un que si la commune prenait en charge les frais d'installation et la location d'un local convenable pour le bureau et le logement de l'employé.

Mais "près de ses sous", le conseil municipal considère que l'établissement d'un bureau de Poste à Charbonnières ne profiterait pas seulement à la commune, mais aussi à celles qui seraient desservies par ce bureau et qu'il conviendrait que toutes celles intéressées participent aux frais d'installation et de logement, vote néanmoins une somme de deux cents francs pendant trois ans à condition que l'administration tienne la commune quitte de tous les frais d'installation, tant du bureau que du logement du préposé.

Un bureau de Postes est installé en 1878 au village, le directeur des Postes demande à la municipalité de remplacer la subvention de deux cents francs votée pour trois ans le 5 novembre 1876 par une subvention annuelle de 150 francs destinée à indemniser le titulaire du bureau de ses frais de logement. Reconnaisant l'utilité de cet établissement et prévoyant les services qu'il peut rendre à la commune, le conseil donne son accord.

Le 20 avril 1882, on examine le projet d'installation du télégraphe. Vu les conditions imposées par l'administration et après avoir entendu diverses explications, le conseil charge le maire de passer les conventions utiles avec cette administration et de faire établir par un architecte un devis d'installation à la charge de la commune.

En ce qui concerne le porteur de dépêches, il convient de faire afficher l'offre d'emploi dans le village, sera retenu le postulant qui présentera toutes les garanties désirables et offrira d'effectuer le travail aux conditions les plus avantageuses pour la commune.

Puis le conseil est informé d'un avis du préfet indiquant les dépenses à faire pour établir le télégraphe ainsi que les demandes et les démarches à entreprendre pour l'obtenir. Pour en faciliter l'installation et en réduire le coût, le maire demandera à son collègue d'Ecully l'autorisation d'emprunter le fil existant qui dépend de cette commune.

Une souscription ouverte dans la population pour l'installation du télégraphe a rapporté la somme de 627 francs.

En 1925 les habitants du Chapoly présentent une pétition pour qu'une cabine téléphonique soit installée dans leur quartier.

Compte tenu de l'éloignement du centre du village qui est à trois kilomètres et du fait qu'en cas d'urgence un temps considérable est nécessaire pour obtenir un secours immédiat, et de



plus que ce quartier est appelé à une grande extension, le conseil est d'avis que satisfaction soit donnée à cette demande dans les plus brefs délais possibles.

En 1928, dans le cadre de la promotion de la station il est décidé de munir la poste d'un dateur-composteur pour, suivant les circonstances, avec mention ad-hoc, faire connaître la station de Charbonnières-Les-Bains.

En mars 1930, le maire informe l'assemblée que dans le cadre des achats de bâtiments et de terrains nécessaires à la commune, il a acheté la propriété des époux Chessac-Laurent située avenue Lamartine, d'une contenance de 13 ares et 92 centiares, comprenant une maison de rapport, une construction à destination de café-brasserie et un autre bâtiment pour le prix de 250 000 francs, considérant que cet achat s'imposait en vue d'installer le futur Hôtel des Postes ainsi que tout autre service public (Il s'agit de l'emplacement de l'actuelle place de l'Oiselière).

Envisageant la construction domaniale d'un Hôtel des Postes, la Direction régionale des PTT demande, préalablement à l'étude du projet, la participation de la commune imposée par le département des Finances qui, en règle générale, est fixée à 25% de la dépense.

Après délibération du 16 janvier 1935, le conseil accepte cette construction éventuelle et s'engage à participer pour 25% à la dépense totale telle qu'elle ressort du devis estimatif, terrain compris, par le ministre des PTT.

L'ancienne poste a été démolie en janvier 1994, de nouveaux parkings sont en service depuis février. Pendant les travaux de la place de l'Oiselière, l'accès de la poste n'est possible que par l'avenue Lamartine.

N-B - Ces informations sont extraites de la "Chronique Historique de Charbonnières-Les-Bains", qui elle-même les tient des archives municipales de la commune.

